



Participation aux bénéfices Carrefour :

$$0 + 3 \times \text{rien} =$$

La direction + FO... main dans la main

FO dans un récent tract, « dénonce » le faible montant de la participation aux bénéfices de cette année en faisant mine de s'émouvoir de l'écart de redistribution des bénéfices entre les actionnaires et les salariés ! (Alors qu'ils ne s'étonnent pas de l'injustice qu'ils ont validés et qui consiste à redistribuer la participation "au prorata du niveau de salaire"... **en bref : plus vous vous situez haut dans la grille des salaires Carrefour, plus vous touchez de participation !**

En clair : un cadre bénéficie d'une participation plus importante qu'un EMPLOYE... Et il y a encore des EMPLOYES qui votent pour FO



Petit rappel des faits :

En 2013, Carrefour décide de diminuer de moitié la participation aux bénéfices des salariés **(de 1 mois de salaire en moyenne, la nouvelle formule ne permet plus que d'avoir au maximum ½ mois de salaire).**

Pour faire passer la pilule aux salariés, Carrefour a, comme souvent, besoin de syndicats conciliants (FO et CFE-CGC) qui vont signer cette « nouvelle formule » moins avantageuse et même relayer le discours de la direction... devenu depuis le fameux « slogan FO » : « **sans signature y'a pas** »

Devant la colère des salariés, Carrefour informe alors **en catimini** certains syndicats maisons (FO et CFE-CGC) qu'elle prévoit de donner un « complément de prime » à tous les salariés.

C'est ainsi que depuis deux ans, FO demande officiellement des « négociations pour un complément de prime » de participation aux bénéfices.... Tandis que Carrefour a déjà prévu de pouvoir donner ce complément.

Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que Carrefour a prévu, pour cette année 2018, un complément de prime, FO et CFE-CGC n'en sont pas à l'origine.

Les responsables de la diminution de la participation aux bénéfices Carrefour sont FO ET CFE-CGC qui ont cautionné la « nouvelle formule » en 2013 :

Car effectivement en 2013.. « sans signature »... Y'avait pas de prime diminuée !

